



L'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie d'Alsace (ITII Alsace) a pour objectif de former les ingénieurs par la voie de l'alternance dans une optique de professionnalisation immédiate. Ce dispositif repose sur un partenariat privilégié entre les entreprises du secteur industriel et des écoles et universités.

L'ITII Alsace propose des formations d'ingénieurs en partenariat avec des Ecoles d'Ingénieurs de la région :

- spécialité Génie Mécanique avec l'INSA de Strasbourg,
- spécialité Electronique et Informatique Industrielle avec l'ENSP Strasbourg (Télécom Physique Strasbourg)
- spécialité Génie Climatique et Énergétique avec l'INSA de Strasbourg,
- spécialité Systèmes de Production avec l'ENSISA Mulhouse,
- spécialité Informatique avec l'EI Cnam,
- spécialité Technologies de l'Information et de la Communication pour la Santé avec l'ENSP Strasbourg (Télécom Physique Strasbourg).

Ces formations d'Ingénieur sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Elles sont accessibles :

- par la voie de l'apprentissage :

- avoir moins de 26 ans,
- être titulaire d'un Bac+2 depuis moins de 24 mois.

- par la voie de la Formation Continue

- être titulaire d'un Bac+2,
- avoir trois ans d'expérience professionnelle en tant que Technicien Supérieur.

Les apprenants qui suivent ces formations sont inscrits au CFAI Alsace qui enregistre leur contrat d'apprentissage ou leur convention de formation.

1. Intégration dans le monde de l'entreprise

Les deux premières années alternent formation académique et séquences d'application en entreprise sur des périodes de quinze jours. La troisième année est presque entièrement consacrée à la réalisation d'un Projet de Fin d'Etudes qui sera soutenu devant le jury final.

2. Un tuteur pour l'accueil et le suivi

Pour veiller à ce que le stagiaire Formation Continue soit en situation réelle d'apprentissage, l'entreprise a l'obligation de lui désigner un tuteur entreprise. D'expérience, ce tuteur devra suivre le stagiaire et participer à son évolution dans l'entreprise, il procédera également à son évaluation. Le tuteur sera lui-même accompagné par l'école tout au long de la formation.

Pour exercer la fonction de tuteur, il faut être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un titre équivalent et avoir 3 ans d'expérience dans le métier, ou, en l'absence de diplôme, avoir au moins 5 ans d'expérience dans le métier.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs salariés constituant une équipe tutorale au sein de laquelle est désigné un "tuteur référent".

3. Rythme d'alternance

- **1^{ère} et 2^{ème} années** : 2 semaines Ecole / 2 semaines Entreprise de septembre à juin
(Informatique : 1 semaine / 1 semaine).

- **3^{ème} année** : 2 semaines Ecole / 2 semaines Entreprise de septembre à janvier
(Informatique : 1 semaine / 1 semaine).

De février à fin mai : le stagiaire Formation Continue est uniquement en entreprise pour travailler à la réalisation de son Projet de Fin d'Etudes.

Ecoles partenaires

Depuis 20 ans, l'ITII Alsace a noué des liens étroits avec plusieurs Ecoles d'Ingénieurs d'Alsace :

<p>Cnam Alsace Conservatoire National des Arts et Métiers Alsace</p> 	<p>Le Cnam est l'un des principaux acteurs de la formation continue diplômante d'ingénieurs en France. En effet, depuis la création du Cnam, environ 14 000 ingénieurs sont sortis de ses différents Centres de Formation en France et à l'étranger.</p> <p>www.cnam-alsace.fr/</p>
<p>ENSISA Mulhouse Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace</p> 	<p>Située au cœur de l'Alsace sur le campus mulhousien, l'ENSISA propose aux étudiants de niveau Bac+2, une formation au métier d'ingénieur dans 5 domaines. L'ENSISA est une école publique, habilitée par la Commission du Titre d'Ingénieur (CTI).</p> <p>www.ensisa.uha.fr/</p>
<p>ENSP de Strasbourg Ecole Nationale Supérieure de Physique de Strasbourg</p>  <p>(Télécom Physique Strasbourg)</p>	<p>Située au cœur de l'Europe scientifique et technologique, l'ENSPS est une Grande Ecole d'ingénieurs, composante de l'Université de Strasbourg. Elle forme, en 3 ans, des ingénieurs polyvalents, créatifs, capables de répondre aux défis des sciences et technologies de l'Information et de la Communication.</p> <p>wwwensps.u-strasbg.fr/</p>
<p>INSA Strasbourg Institut National de Sciences Appliquées de Strasbourg</p> 	<p>L'INSA accueille 1 600 étudiants dans ses locaux, sur le campus universitaire de l'Esplanade, à deux pas du centre ville, au cœur de la capitale européenne.</p> <p>Les missions de l'INSA : la formation d'ingénieurs et d'architectes, la recherche scientifique et technologique et la formation continue et la diffusion de la culture scientifique et technique</p> <p>www.insa-strasbourg.fr/</p>

Titre délivré : Ingénieur diplômé de l'EI Cnam, spécialité Informatique, en partenariat avec l'ITI Alsace, au titre de la formation continue.

Le diplôme délivré est reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieur

1. Objectif de la formation

L'ingénieur en Informatique est un spécialiste de la conception, de la réalisation, de la mise en œuvre de systèmes d'information et d'architectures réseaux.

Il sera à même de :

- conduire des projets multidisciplinaires, domestiques ou internationaux en réponse aux problématiques « métiers » des entreprises,
- trouver la bonne adéquation technico/économique entre les possibilités offertes par l'état de l'art et les besoins des entreprises,
- mettre en œuvre une démarche qualité et d'un audit informatique,
- mobiliser et coordonner le travail d'une équipe,
- gérer des ressources humaines.

2. Domaines d'activités

A l'issue de la formation les ingénieurs pourront travailler en tant que chefs de projet dans le domaine des systèmes d'information tels que :

- l'ingénierie et développement applicatifs des systèmes d'information,
- l'intégration des systèmes d'information au sein des organisations,
- la mise en œuvre des infrastructures techniques.

3. Organisation du cursus

Le cursus développé par l'EI Cnam est réparti de la façon suivante :

	Formation Académique	Formation Entreprise*
1 ^{ère} année	90 heures	1510 heures
2 ^{ème} année	700 heures	900 heures
3 ^{ème} année	360 heures	<640 heures
	Projet de fin d'étude > 600h	

* Le nombre d'heures en entreprise dépend de l'organisation du travail de chaque structure (base de calcul 1600 h).

Le projet de fin d'études est un projet de type informatique de 600 heures se déroulant sur le temps de présence en entreprise.

La formation en entreprise est réalisée sous la conduite d'un tuteur ingénieur.

Rythme de l'alternance :

- 1^{ère} et 2^{ème} années : de septembre à juin : 1 semaine Entreprise / 1 semaine Ecole
- 3^{ème} année : de septembre à février 1 semaine Entreprise / 1 semaine Ecole

4. Période en entreprise

Les périodes en entreprise sont découpées en trois phases correspondant aux trois années de formation :

- une 1^{ère} année dont l'objectif est de confirmer la capacité à résoudre des problèmes techniques de manière autonome,

- une 2^{ème} année dont l'objectif est de préparer l'apprenant à conduire des projets intégrant des aspects humains, organisationnels, économiques et techniques,
- une 3^{ème} année dont l'objectif est d'amener l'apprenant à conduire un projet d'ingénieur en systèmes d'information de manière autonome.

5. Projets et mission en entreprise

1^{ère} année : Développement des aptitudes relationnelles et de travail en groupe (4 semaines minimum)

Objectifs : mettre l'apprenant en situation réelle de travail en équipe, lui permettant d'éprouver et de développer son savoir-être, ses capacités relationnelles et de communication.

2^{ème} année : Conduite de projet informatique/système d'information (4 semaines minimum)

Objectifs : mettre en œuvre certaines connaissances métier pour traiter un problème de l'entreprise en appliquant des outils et méthodologies adaptés.

3^{ème} année : Projet de Fin d'Etudes (600 heures minimum de travail effectif)

L'objectif du projet de fin d'études est de placer l'apprenant en situation de complète responsabilité. Celui-ci devra mener en toute autonomie une mission d'ingénieur que lui aura confiée son entreprise. Ce projet, de type industriel, devra permettre de valider conjointement les deux aspects de l'alternance : la formation académique et la formation en entreprise.

Ce projet est une étude ciblée qui fait appel à :

- des connaissances scientifiques et techniques acquises en cours de formation,
- la prise en compte des aspects de *management*, d'*organisation* et *économiques*,
- la bonne compréhension du fonctionnement et de la culture de l'entreprise.

Le projet de fin d'études est réalisé sous double tutorat (tuteur entreprise - tuteur pédagogique).

6. Période à l'international

Afin de répondre aux attentes de la Commission des Titres d'Ingénieur, l'ITII Alsace a mis en place avec l'EI Cnam un séjour à l'international intégré au cursus de formation des ingénieurs.

Ce séjour conditionne l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Le parcours à l'international a pour objectif de permettre à l'apprenant d'être capable de :

- travailler dans une langue étrangère,
- agir de façon autonome à l'étranger dans un cadre professionnel,
- rentrer en contact avec d'autres cultures et d'autres façons de travailler.

Ce séjour à l'étranger d'un mois minimum est sous la responsabilité de l'apprenant et fait partie intégrante de la formation d'ingénieur.

Cette expérience à l'international d'un mois peut prendre la forme :

- d'un envoi en mission par l'entreprise d'accueil dans le cadre des missions attribuées à l'apprenti au cours de son contrat d'apprentissage,
- d'un séjour professionnel chez un autre employeur (filiales, fournisseurs, etc.) ou dans un laboratoire d'une université étrangère. Une convention de stage sera alors à établir.

Ce séjour doit obligatoirement se dérouler au cours des alternances Entreprise puisque la présence en formation Ecole est obligatoire (réglementation de l'apprentissage).

7. Certification en Anglais

L'obtention du diplôme d'ingénieur est soumise pour les stagiaires Formation Continue à la validation d'un niveau minimum en anglais (Recommandations de la Commission des Titres d'Ingénieur).

Le TOEIC (Test Of English for International Communication) est un test en anglais de 990 points. Il permet d'évaluer l'aptitude des personnes non-anglophones à communiquer en anglais dans un contexte professionnel ou dans des situations d'échanges internationales.

La validation du TOEIC avec plus de **750 points** est une condition nécessaire pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur.

L'ITII Alsace propose aux apprenants de souscrire chaque année à une licence d'e-learning en anglais via Internet.

1. Public concerné

Spécialité **Génie Mécanique**

DUT : GMP, GIM, MPh,...

BTS : ATI, CPI, CIM, ERO, IPM, MI, MAI, CRCI,...

Prépa ATS

Licence 2^{ème} année orientée Mécanique et Licence Professionnelle



Spécialité **Génie Climatique et Energétique**

DUT : GTE, GC, GIM, MPh,...

BTS : FEE, CIRA, TPIL,...

Prépa ATS

Licence 2^{ème} année orientée Energie et Licence Professionnelle

Spécialité **Electronique et Informatique Industrielle**

DUT : GEII, GIM, MPh, INFO, RT, SRC,...

BTS : SE, ET, MI, MAI, IRIS, CIRA,...

Prépa ATS

Licence 2^{ème} année orientée Electronique et Licence Professionnelle



Spécialité **Technologie de l'Information et de la Communication pour la Santé**

DUT : INFO, MPh, RT, GEII,...

BTS : Génie Optique, TPIL, IRIS, SE, Informatique de Gestion,...

DTS Imagerie Médicale (IMRT)

Prépa ATS

Licence 2^{ème} année orientée Physique et Informatique

Spécialité **Systèmes de Production**

DUT : GMP, GIM, MPh, QLIO,...

BTS : IPM, CPI, MAI, MI, ATI, CIM, ROC, ERO,...

Prépa ATS

Licence 2^{ème} année orientée Mécanique et Licence Professionnelle



Spécialité **Informatique**

DUT : GIM, GEII, RT, SRC, INFO, MPh,...

BTS : ATI, ET, IRIS, MI, MAI, SE, CIRA, Informatique de Gestion,...

Prépa ATS

Licence 2^{ème} année et Licence Professionnelle Informatique ou Scientifique



**Les diplômes d'ingénieur délivrés sont reconnus
par la Commission des Titres d'Ingénieur**

Nos formations ne sont - a priori - pas destinées aux personnes issues de CPGE, cependant les dossiers de candidature reçus seront examinés dans les mêmes conditions que les autres.

2. Conditions d'accès

- être titulaire d'un DUT, BTS ou d'un autre diplôme Bac+2,
- avoir au moins trois années d'expérience professionnelle en tant que technicien supérieur.

3. Etapes du recrutement

a. Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être adressés à l'ITI Alsace/CFAI Alsace **avant le 16 janvier 2012** accompagnés de justificatifs demandés (voir **Dossier de candidature**, rubrique **Pièces à joindre au dossier**).

b. Pré-sélection des dossiers de candidature

Après examen du dossier de candidature par les responsables pédagogiques des écoles et de l'ITII Alsace, les candidats dont le dossier aura été retenu seront avisés individuellement par courrier. Ils pourront alors suivre le cycle préparatoire de remise à niveau.

c. Cycle préparatoire de remise à niveau

L'objectif de ce cycle préparatoire de remise à niveau est multiple :

- donner aux candidats un rappel des connaissances indispensables pour suivre la formation d'ingénieur,
- remettre le candidat en situation d'acquisition de connaissances théoriques,
- vérifier la capacité des candidats à suivre une formation d'ingénieurs.

Les enseignements sont assurés par des enseignants de l'INSA et de l'ENSPS.

Ce cycle de remise à niveau se déroulera les vendredis (journée) et les samedis (matin) du début mars à la fin juin 2012.

TRONC COMMUN

- 60 heures de mathématiques (toutes filières confondues)
- 40 heures de physique (toutes filières confondues)

PARTIES SPECIFIQUES / OPTIONS

- Filières Génie Mécanique et Systèmes de Production : 40 heures de mécanique
- Filière Electronique et Informatique Industrielle : 40 heures d'électronique analogique
- Filière TIC Santé : 40 heures d'informatique
- Filière Systèmes de Production : 40 heures de mécanique ou 40 heures d'électronique
- Filière Génie Climatique et Energétique : 40 heures de thermodynamique, chaleur et chimie.

Les candidats inscrits à la formation d'Ingénieur en Informatique avec le Cnam Alsace ne sont pas concernés par le cycle préparatoire de remise à niveau.

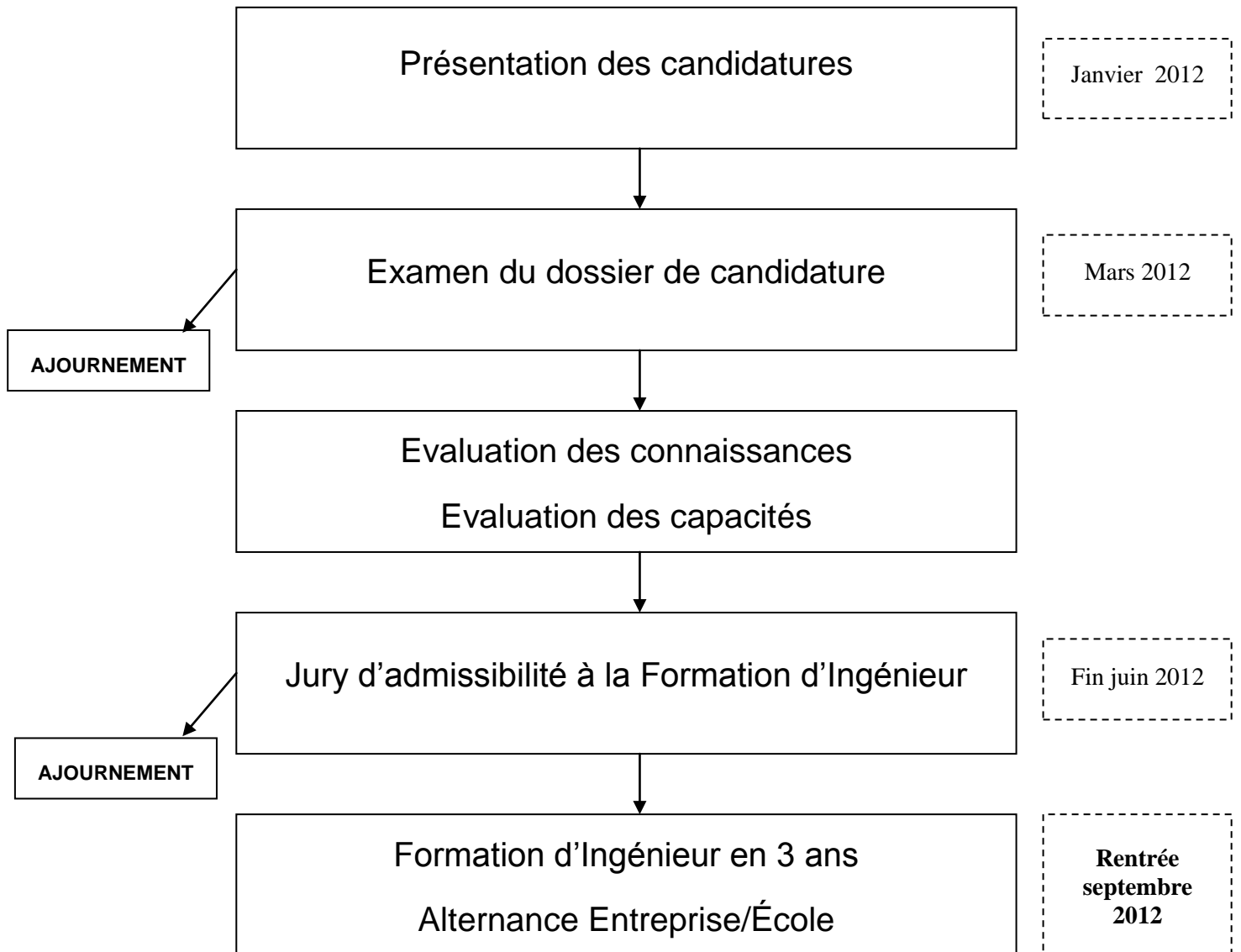
d. Admission

A l'issue du cycle préparatoire de remise à niveau, une évaluation sera réalisée par les enseignants dans chaque module.

Les notes attribuées ainsi que l'avis des enseignants sur la poursuite de la formation seront communiqués au jury d'entretien devant lequel le candidat devra présenter son projet professionnel.

Le jury d'admission final composé des représentants des écoles et de l'ITII Alsace se réunira fin juin 2012 afin de valider les candidatures retenues.

Procédure d'admission



1. Pôle « Sciences de l'ingénieur, sciences économiques et humaines »

Ce pôle apporte aux futurs ingénieurs les éléments scientifiques dont il a besoin pour comprendre et mettre en œuvre les outils et démarches de son métier. Cet aspect sera proposé au travers des enseignements de base en mathématiques.

D'autre part, les éléments de connaissance de l'entreprise et les outils en management et communication assurent aux futurs ingénieurs les compétences d'un cadre. On trouvera dans cet enseignement la communication, le management, la comptabilité/gestion, la législation, les langues vivantes, ...

Mathématiques :

- maîtriser les concepts de base de l'algèbre linéaire et du calcul matriciel ;
- explorer ;
- décrire et interpréter des données dans leur aspect multidimensionnel ;
- présenter des notions de recherche opérationnelle et d'aide à la décision indispensable pour de futurs ingénieurs décideurs, responsables de projets.

Gestion :

- acquérir les bases d'économie de l'entreprise permettant de situer les enjeux de la Gestion des Ressources Humaines ;
- fournir les connaissances de base en comptabilité financière permettant d'utiliser et d'interpréter les états financiers des entreprises ;
- acquérir les connaissances fondamentales en Droit du travail concernant les relations individuelles du travail (relation salarié-employeur) et en Droit Commercial concernant les relations individuelles commerciales (relation entreprise-partenaires) ;
- se préparer au marketing et à la stratégie d'entreprise.

Communication :

- maîtriser les outils de la productivité individuelle ;
- développer ses capacités d'expression et de communication écrite et orale.

Anglais : remise à niveau et consolidation des acquis en anglais de l'entreprise

- améliorer l'aptitude à communiquer, à l'écrit comme à l'oral, en anglais dans un contexte professionnel et dans des situations de communication internationale ;
- réussir le TOEIC avec un score suffisant.

Sciences de l'ingénieur :

- initiation aux systèmes d'information et au droit de l'informatique (CNIL, propriété industrielle, cryptage) ;
- gestion d'un service informatique ;

2. Pôle « Méthodologie et techniques informatiques »

Ce pôle apporte aux futurs ingénieurs les méthodes de conception et de développement de systèmes d'information lui permettant d'évaluer un système, de juger de sa performance et de le piloter.

Ainsi il comporte des enseignements en génie logiciel, conduite de projet, méthodologie, urbanisation, qualité, ...

A ces fondamentaux le pôle propose également de couvrir tous les domaines informatiques pour assoir les compétences techniques de base indispensables. Les enseignements couvriront les aspects réseaux, base de données, systèmes, architecture, l'informatique décisionnelle, ...

Développement informatique :

- acquérir les principaux concepts de base de la programmation moderne et des différents langages à partir d'exercices sur machines ;
- donner les notions fondamentales de structures de données et leur implantation dans un langage de programmation.

Conception et méthodologie :

- fournir les bases méthodologiques à la conception et la réalisation de systèmes d'information selon l'approche orientée-objet (UML et processus unifiés) et l'approche systémique (méthode MERISE) ;
- former les élèves aux technologies issues de l'Internet et aux concepts de base du génie logiciel ;
- définir les fonctions d'automatisation des fonctions et infrastructures techniques.

Architecture :

- compréhension des mécanismes internes de la machine et des processus liés aux systèmes d'exploitation des machines multiprogrammées ;
- présentation de la sécurité des systèmes d'information et réseaux.

Ingénierie des systèmes d'information :

- formation aux concepts de base de l'information décisionnelle ;
- initiation aux solutions ERP, à leur paramétrage et au management des processus.

Matières	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Sciences de l'ingénieur, économiques et humaines			
Recherche opérationnelle		60	
Organisation de l'entreprise		10	
Droit commercial		20	
Finance d'entreprise et comptabilité de gestion		30	
Introduction au marketing et stratégie de l'entreprise			30
Communication en situation professionnelle		60	
Argumentation écrite et orale			15
S'entraîner à l'entretien d'embauche			15
Mieux communiquer dans le monde des affaires	60		
Situations de communication internationales		60	
Projet tutoré			30
Culture générale de l'ingénieur	30		
Gestion d'un service informatique		15	
Conduite du changement		15	
Logistique et « supply chain »		20	
Création d'entreprise		10	
Maîtrise d'ouvrage			20
Economie de l'information			10
Sous-total	90	300	120
Méthodologie et techniques informatiques			
Systèmes d'Information et Web		40	
Génie logiciel		30	
Gestion de projet : les méthodes et outils		40	
Méthodologie avancée		40	
Test et validation		30	
Qualité des systèmes d'information			30
Urbanisation et architectures des SI			30
Administration base de données		40	
Systèmes d'exploitation avancés		40	
Sécurité et réseaux		40	
Systèmes répartis		40	
Le Client-Serveur		30	
Informatique décisionnelle		30	
Processus métiers et ERP			30
Ingénierie de reconstruction			30
Intelligence artificielle			30
Audit informatique			30
Gouvernance informatique			30
Business intelligence et knowledge management			30
Sous-total		400	240
Total par année	90	700	360
TOTAL GENERAL		1 150 heures	

Aides financières

pour la formation d'un ingénieur
par la voie de la Formation Continue

■ Périodes de Professionnalisation

Les bénéficiaires de la période de professionnalisation doivent obligatoirement être salariés en CDI.

La période de professionnalisation fait partie du **plan de formation de l'entreprise**.

La période de professionnalisation donne la possibilité à l'entreprise d'être financée de façon partielle pour la formation d'un de ses salariés (prise en charge de 80 % du coût pédagogique avec un plafond de 32 €/h pour les entreprises de la métallurgie).

↳ *A qui s'adresser ?* à l'**O.P.C.A.** dont dépend l'entreprise

→ Pour les entreprises relevant de la branche de la Métallurgie :

- Haut-Rhin : ADEFIM 68 - 03.89.45.68.02 - Stéphanie REGNIER
- Bas-Rhin : ADEFIM 67 - 03.88.35.42.17 - Frédéric MILLOT

■ C.I.F. (Congé Individuel de Formation)

Dans le cas d'une **demande individuelle du salarié** pour une action non inscrite dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, certaines antennes du FONGECIF peuvent prendre en charge les frais pédagogiques ainsi que les salaires (en application des critères qui leurs sont spécifiques).

↳ *A qui s'adresser ?* au **FONGECIF** auprès duquel l'entreprise acquitte sa contribution CIF

www.fongecif-alsace.com
FONGECIF Alsace (n° Azur) : 0 810 811 143

■ Crédit d'Impôt Formation

Le crédit d'impôt pour la formation professionnelle permet aux entreprises de bénéficier d'une réduction d'impôt lorsqu'elles consentent un accroissement de dépenses de formation d'une année sur l'autre (déclaration 2068).

↳ *A qui s'adresser ?* au **centre des impôts** dont dépend l'entreprise

■ P.A.R.E. (Plan d'Aide au Retour à l'Emploi)

Principales mesures mises en œuvre avec l'appui de Pôle Emploi :

- l'aide dégressive à l'employeur : Pôle Emploi peut financer le retour à l'activité professionnelle des demandeurs d'emploi indemnisés depuis 12 mois,
- la formation préalable à l'embauche : des actions de formation qui constituent un préalable à l'embauche peuvent être financées par Pôle Emploi.

↳ *A qui s'adresser ?* **Pôle Emploi** au 3949

■ F. S. E. (Fonds Social Européen) Objectif 3 – Mesure 6

La formation professionnelle assure le lien entre les compétences des salariés et la compétitivité de l'entreprise.

Si l'entreprise relève de la Métallurgie, qu'elle a moins de 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel inférieur à 40 millions d'euros, et qu'elle est confrontée à une situation de :

- mutations industrielles et/ou organisationnelles,
- modifications des systèmes de production,
- adaptation aux évolutions de l'emploi.

Dans le cadre d'un plan de formation global, l'entreprise pourrait bénéficier d'une aide calculée d'après un taux de prise en charge lié au coût imputable au Plan de Formation (coût pédagogique, rémunération, charges, ...).

Une convention annuelle ou pluriannuelle doit être signée entre l'entreprise et l'Etat.

↳ *A qui s'adresser ?* A l'organisation de branche dont dépend l'entreprise

- Pour la Métallurgie du Haut-Rhin : Laurent SYREN au 03.89.36.63.67
- Pour la Métallurgie du Bas-Rhin : Frédéric MILLOT au 03.88.35.42.17

■ Objectif cadre

Ce dispositif permet au technicien, cadre intermédiaire ou demandeur d'emploi ayant précédemment exercé ces fonctions de s'inscrire dans un parcours de formation à visée promotionnelle conduisant à un diplôme.

Pour bénéficier du dispositif, il faut avoir une expérience professionnelle d'au moins trois ans et être titulaire d'un diplôme ou d'un titre homologué de niveau III (BTS, DUT...) ou d'un niveau équivalent reconnu par une validation de vos acquis de l'expérience.

Vous pouvez bénéficier de ce dispositif que vous soyez :

- salarié portant individuellement son projet,
- salarié portant conjointement son projet avec son entreprise,
- demandeur d'emploi, indemnisé ou non.

↳ *A qui s'adresser ?*

- Si vous êtes demandeur d'emploi : Pôle Emploi.
- Si vous êtes salarié :
 - en cas d'initiative conjointe avec votre employeur : à votre OPCA ou à votre entreprise,
 - en cas d'initiative individuelle : à l'organisme paritaire de gestion du congé de formation.

Site utile pour les aides à la formation : <http://www.service-public.fr/>

Grille tarifaire Filière Informatique

Rentrée 2012

Formation subventionnée
par la Région Alsace



	Coût facturé (net de taxe)
Cycle ingénieur <i>Septembre 2012 à juin 2015</i>	18 500 €
Scolarité 1 ^{ère} année	1 500 €
Scolarité 2 ^{ème} année	11 300 €
Scolarité 3 ^{ème} année <i>incluant le suivi du Projet de Fin d'Études</i>	5 700 €
Cotisation annuelle à l'association ITII Alsace (quel que soit le nombre de stagiaires ou d'apprentis)	300 €

*sous réserve du maintien de la subvention par la Région Alsace

Engagement de l'entreprise

Raison sociale de l'Entreprise

Nom et prénom du candidat

MISSION A L'INTERNATIONAL

Dans le cadre de la démarche d'internationalisation de la formation d'Ingénieur ITII, l'entreprise s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour permettre au stagiaire d'effectuer une mission (d'un mois minimum) dans une entreprise à l'étranger pour y réaliser une étude technique ou économique. Ce séjour peut être effectué dans une filiale du groupe à l'étranger, chez un fournisseur ou un client ou à l'occasion d'un salon commercial à l'étranger, etc...

CONTRIBUTIONS FINANCIERES

L'entreprise s'engage à verser :

- une cotisation annuelle de 300 € à l'ITII Alsace (facturation à fin janvier de chaque année) et ce quel que soit le nombre de stagiaires ou d'apprentis de l'entreprise.
- le coût de la formation arrêté à 18 500 € nets de taxe

Dans le cas d'une prise en charge par un organisme de paiement, précisez lequel :

- le Fongecif
- l'OPCA
- autre

Fait à le

Nom et prénom du signataire

Fonction du signataire

Signature et cachet